

NEWLOG

22 rue des Garines – ZAC de Chesnes Nord – BP 741 – 38297 Saint-Quentin-Fallavier Cedex

DE : Quentin MILLET

Le 18 juillet 2025

A : Titulaires :

NIGRA Eric
PACHECO Vilma
REVEL Karim
BERGER Eve
BERTHELOT Eric
LE BIHAN Angélique
DOUDOU Bloufa
CHAKHMA Ibrahim
TETAZ Cindy
NOEL Frank
SERRE Alain

Suppléants :

JDNOUR Mohamed
DUMONTEIL Valérie
CLERC Guy
MUSANO Marlène
HEUZE Freddy
BEC Séverine
ROBERT Stéphane
MATHEVET Guillaume
SAHRAOUI Zaia
CATERO Yoann
GONZALEZ Miguel

Djida OUDJANE RRH NEWLOG

Délégués syndicaux :

NIGRA Eric (FO) – FARINA Jean-Christophe (UNSA) – ~~FABRE Catherine (CFDT)~~ – ~~CHAKHMA Ibrahim (CGT)~~

OBJET : Réclamations individuelles et collectives du mois de ~~juin~~ septembre

FO :

1 De plus en plus de comportement inacceptable ont lieux a Newlog sous forme de violence entre salariés que compte faire la direction pour faire cessez cela ?

**La Direction ne tolère pas la violence sur le site, elle apporte cadre et sécurité en convoquant et sanctionnant (au besoin) les salariés qui ne respectent pas les règles et consignes de sécurité.
On encourage les collaborateurs à nous remonter tous les faits ou situations à ce sujet, pour encore mieux maitriser ce type de comportement/situation.**

UNSA

1. « Pose fraîcheur pendant la canicule » Nous avons appris lors des AIC que ces pauses fraîcheurs ne seront pas saisies comme barrière dans LDS. On nous informe qu'elles seront prises en compte dans le calcul de productivité (critère Intéressement). Merci de nous détailler comment elles seront identifiées, calculées et intégrées dans notre productivité.

Il n'y a pas plus de pause qu'auparavant, elles sont plus longues lorsque nous sommes en l'alerte 3 climatique. Dans la mesure où ce système existait déjà l'année dernière, il n'y a que très peu d'impact sur la productivité

2. Sur le CR de Juin votre réponse concernant (la liste exhaustive du personnel avec les heures supplémentaires effectuées,) n'est pas complète. Nous avons échangé pour avoir dans un premier temps les Heures Sup par service. Cela est important pour comprendre l'évolution de notre productivité (Critère Intéressement)

Voir bilan eco

3. Nous clarifier la décision d'avoir fait venir des salariés à 3H de matin au lieu de 5H (santé des salariés / coûts / prod / Hrs Sup, Hrs nuits, calcul et répartition) mais également le nombre de jours ainsi que le nombre d'heures effectuées ces jours par les salariés concernés ?

Bonjour,

Ce matin nous avons activé des heures supplémentaires en début de shift. Nous avons fait venir des opérateurs à 3h au lieu de 5h sur base de volontariat. Cette décision a été prise tardivement suite à la reprise d'activité après la panne IT et j'ai oublié de vous en informer. J'ai choisi de faire des heures supplémentaires tôt le matin plutôt qu'en fin de matinée pour lisser les préparations du matin et limiter la cohabitation sur le créneau de midi. L'activation d'heures supplémentaire a pour but de maintenir l'OTD, le DCR et la productivité qui avaient été mise à risque par les retards dus à la panne.

Pour les prochaines fois je vous préviendrai en amont.

Cordialement,

AUGUSTIN VIDAUD

Newlog - Operations manager
GSC Europe Logistics
Global Supply Chain
Schneider Electric

M +33 6 85 55 90 58
E augustin.vidaud@se.com
www.schneider-electric.com

22 rue des garinnes
38070 - ST QUENTIN FALLAVIER

La panne impactant les lignes de France il était nécessaire dans le cadre de la protection de nos indicateurs majeurs d'effectuer les heures supp le matin plutôt que le soir. 6 personnes le 9 juillet 2H, 6 personnes le 11 juillet 2H, pour un total de 24H. 2 personnes en commun sur ces 2 jours cités précédemment.

4. Nous n'avons eu aucune communication ni information concernant la différence entre le lundi de pentecôte (7H24mn) et le RTT employeur (7h00) pour les journaliers. Comment récupérer ses 24mn d'écart que nous doit l'entreprise ?

Nous sommes encore dans l'attente d'une réponse claire par le service paie. Néanmoins, nous avons demandé à d'autre site leur modalité de fonctionnement.

CGT :

Aucune question pour juillet

Alain :

1. Gestion des Compteurs des opérateurs :

A chaque début et fin de période des 16H de compteurs des remarques sont faites aux opérateurs qui n'ont pas réalisé les 16 Heures, merci de rappeler aux REL les règles de ce compteur de modulation afin qu'ils ne fassent plus pression aux opérateurs.

Réponse au prochain CSE

2. Préparation OKKEN :

Nous constatons encore régulièrement que la préparation à 2 opérateurs n'est pas respectée.

Quelles sont les actions que vous allez mettre en place ?

Le rappel aux REL a été fait. Pour gagner en efficacité, nous vous invitons à nous transmettre plus de détails : date, heure, l'allée de préparation et l'opérateur concerné.

3. Backup de pilote :

Encore un backup En zone 1 sans aucun accès, MHT/DISS /LDS quel est le process pour ces nominations ou test?

Si des back up n'ont pas d'accès aux outils, nous les invitons à faire des tickets au travers de leur REL

CFDT

B - Serait-il envisageable d'équiper les postes sans lumière directe naturelle de luminothérapie (environ 25 postes concernés) ?

Le CSSCT doit demander l'avis à la direction santé de Schneider Electric afin de connaître leur position et les bienfaits de la luminothérapie en entreprise.

La question a été posée lors du CSSCT du 26 juin

➤ Luminothérapie

Contexte :

Une demande a été évoquée concernant la mise à disposition de lampe de luminothérapie.

Réponse du comité de sécurité manager.

Cette technologie est généralement bien tolérée, mais peut être déconseillée en cas de troubles oculaires ou de prise de médicaments photosensibilisants.

L'utilisation de lampe de luminothérapie est un traitement médical qui nécessite de consulter un professionnel de santé avant utilisation.

Nous ne pouvons pas installer de lampes de luminothérapie à usage collectif car nous n'avons pas la maîtrise des contre-indications de traitement de chacun d'entre nous.